

LE COMITE DES FETES DE VARAVILLE

FICHE D'INSCRIPTION BOURSE D'ECHANGE

Dimanche 7 Juillet 2024 de 9h00 à 17h00

VARAVILLE (le stade municipal « Jacques Péchaud » du Home)

NomPrénom
Adresse
Ville.....Code postal Tél :.....
E mail :
Pièce d'identité : (C.N.I., passep., perm. de cond.) Numéro :.....
Par préfecture de : Délivré (e) le.....
Véhicule ayant servi au transport des objets : MarqueN°
Nom du Propriétaire du véhicule.....
N° RCS, SIRET, DATE de délivrance départ. (Pour les professionnels).....

PIECES A FOURNIR :

Votre inscription devra être
OBLIGATOIREMENT accompagnée
de votre règlement établi à l'ordre
du Comité des fêtes de Varaville

Pour les particuliers :

Photocopies recto-verso de votre
pièce d'identité.

Pour les professionnels :

Photocopies de la carte permettant
l'exercice d'une activité non
sédentaire ou le livret spécial de
circulation modèle « A » en cours
de validité.

Si vous n'avez pas la copie, nous
pourrons copier vos justificatifs :
2 euros/copie

Tarifs : 5,00 euros le mètre linéaire / 4 euros le mètre
linéaire si vous prenez 5 mètres minimum (ou plus)

Réservation minimum si véhicule :

- Emplacement **avec** véhicule léger : 5 m
- Emplacement **avec** véhicule léger + remorque : 7 m
- Emplacement **avec** fourgon : 7 m

Votre demande :

*Métrage :X 4,00€ = TOTAL de euros
Pas de véhicule Véhicule léger Véhicule léger + remorque
Fourgon

Pour les particuliers :

Je déclare sur l'honneur exposer (quel que soit le lieu)
pour la première ou la deuxième fois de l'année en cours,
Lu et approuvé

Signature :

Bulletin d'inscription à compléter et à retourner, avec le règlement à :

Comité des fêtes de Varaville - Varaville infos 39 bis avenue du Président René Coty 14390 VARAVILLE
tél. : 06.60.34.50.14 ou : 02.31.24.73.83 - email : comitedesfetes.varaville@gmail.com

Fait à : Le :

Signature :

Voir règlement au dos et le signer

LE COMITE DES FETES DE VARAVILLE

REGLEMENT DE LA BOURSE D'ECHANGE

- L'accueil des exposants sera assuré à l'entrée du stade municipal « Jacques Péchaud » de Varaville (le Home)
- Présentation obligatoire avant toute installation.
- Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi. La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des exposants. Ni les Organisateurs, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.
- Est interdite, par tout exposant, la vente d'animaux, cassettes cd ou dvd etc à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes.
- Les organisateurs se gardent le droit de limiter le nombre de professionnels.
- Il est prudent de réserver l'emplacement à l'avance, (prévoir pour cela le délai d'acheminement en cas d'envoi par courrier).
- Pour valider votre inscription, vous devrez retourner le présent formulaire accompagné :
 - ✓ . de votre règlement à l'ordre du Comité des fêtes
 - ✓ . d'une photocopie de votre pièce d'identité
 - ✓ . d'une copie du règlement de la bourse d'échange signée et comportant la mention « lu et approuvé ».

Toute inscription incomplète sera rejetée.

- L'ouverture du parc aux exposants se fera de 8h00 à 9h30
- Les exposants, du fait de leur signature de leur demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'évènements imprévus, de la date d'ouverture et de la durée de cette manifestation, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.
- Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.
- Les exposants devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des intempéries et vols et être assurés à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations encourues lors de la bourse d'échange.
- Tout stand ou emplacement non occupé à 9h30 pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant ayant réservé. En cas de désistement, les versées restent acquises aux organisateurs.
- Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements.
- Le départ des exposants ne peut avoir lieu avant 17h00
- Le Comité des fêtes se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.
- Chaque exposant devra s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé (des sacs poubelles seront prévus à cet effet). Dans le cas contraire, son inscription pour tout autre manifestation sur la commune se verra refusée.

MERCI A TOUS POUR VOTRE COMPREHENSION ET VOTRE PARTICIPATION

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :